



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional agriculture et agroalimentaire

N°AGRI N°R76-2021-0123

Arrêté modifiant l'arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination au conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon

Le préfet de la région Occitanie
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractères consultatif ;

VU le décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassin viticole ;

VU le décret n° 2015-1147 du 15 septembre 2015 modifiant la composition des conseils de bassin viticole ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2019 portant nomination au conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon ;

VU la proposition du conseil interprofessionnel des vins du Roussillon (CIVR) ;

SUR la proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination au conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon est modifié ainsi qu'il suit :

« Sont nommés en tant que membres du conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon :

1/ Au titre des représentants de la profession viticole :

1-1 Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole

Représentants du conseil interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France (CIVL)

- Jean-Benoît CAVALIER, producteur
- Miren de LORGERIL, négociante
- Jean-Claude MAS, négociant
- Jean-Michel SAGNIER, producteur

Représentants du conseil interprofessionnel des vins du Roussillon à appellation d'origine protégée et à indication géographique protégée (CIVR)

- **Bruno CAZES, négociant**
- **Régis OUGUERES, producteur**
- **Denis SURJUS, producteur**
- Stéphane ZANELLA, négociant

Représentants de l'interprofession des Pays d'Oc IGP (Inter' Oc)

- Jacques GRAVEGEAL, producteur
- Sébastien PONS, producteur
- Laurent SAUVAGE, négociant
- Olivier SIMONOU, négociant

Représentant de la production pour le segment des vins sans indication géographique (VSIG) :

- François Régis BOUSSAGOL (Association régionale des autorisations de plantations nouvelles des vins sans indication géographique du Languedoc-Roussillon)

Représentant de la production pour le segment des vins à indication géographique (IGP) :

- Gérard BANCILLON, producteur

1-2 Personnalités désignées en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale

- Gilles GALLY (Union des entreprises viticoles méridionales)
- Ludovic ROUX (Coop de France Occitanie)
- Guy JAUBERT (Fédération régionale des vignerons indépendants)
- Guilhem VIGROUX (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Occitanie)
- COURDESSE Julien (Jeunes Agriculteurs Occitanie)
- Mathieu DAUVERGNE (Confédération paysanne Occitanie)
- Olivier DUCHAMP (Coordination rurale Occitanie)

1-3 Représentants du comité régional de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

- Le président du CRINAO Languedoc-Roussillon, ou son représentant

2/ Au titre des personnes publiques

- Le préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon
- La présidente du conseil régional Occitanie, ou son représentant
- Le directeur régional des finances publiques, ou son représentant
- Le directeur interrégional des douanes, ou son représentant
- **Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, ou son représentant**
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant
- La directrice générale de FranceAgriMer, ou son représentant
- La déléguée territoriale de l'INAO, ou son représentant
- Le président de la chambre régionale d'agriculture, ou son représentant

3/ Au titre des personnalités qualifiées (avec voix consultative) :

- Jérôme DESPEY, président du Conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer
- Hernan OJEDA, au titre de l'Institut national de la recherche agronomique
- Nicolas RICHARME, président de l'Association interprofessionnelle SUDVINBIO
- Hervé HANNIN, directeur du développement de l'Institut des hautes études de la vigne et du vin
- Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, directeur de l'Institut français de la vigne et du vin
- Éric BOURGUET, président du Syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie.

- Bruno GUIN, premier vice-président de la Fédération nationale des distilleries coopératives viticoles, président de l'Union des distilleries de la Méditerranée (UDM).

Les membres du conseil de bassin sont nommés pour cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté. »

Article 2

L'arrêté du 23 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination au conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le **12 MAI 2021**

Étienne GUYOT
signé